

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION :

Organisation :

Cet enseignement se déroule sur 2 ans.

Première année :

1/ 165 heures de cours théoriques sur les divers aspects du milieu et de la pathologie tropicale (en 2013-2014 ces cours auront lieu à la faculté X. Bichat, 75018 Paris)

2/ 6 séminaires pratiques de 4 à 10 demi- journées chacun comprenant

- 1 séminaire « médecine des voyages »
- 1 séminaire « gestion des outils de communication médicale »
- 1 séminaire « perfectionnement au laboratoire en zone tropicale (hématologie parasitaire, coprologie parasitaire, bactériologie-mycologie tropicale) »
- 1 séminaire interactif d'analyse de situations cliniques
- 1 séminaire de formation à l'épidémiologie appliquée
- 1 séminaire consacré au contrôle du paludisme

Deuxième année : La deuxième année comporte

- un stage d'au moins 6 mois à temps plein dans une formation sanitaire prenant en charge la pathologie tropicale (hôpital, ONG, services de grandes endémies...). Le site de ce stage est obligatoirement en zone tropicale pour les étudiants ayant fait leur cursus médical en France ou en Europe mais également pour ceux ayant fait leurs études en zone tropicale mais sans y avoir exercé. Pour les étudiants ayant fait leur cursus en zone tropicale, avec une réelle expérience d'exercice en milieu tropical, ce stage peut se faire dans un service français ou européen ayant une orientation en médecine tropicale. Lorsqu'un étudiant a fait des études en zone tropicale mais sans expérience professionnelle, le lieu de stage se discutera au cas par cas mais devra a priori plutôt être fait en zone tropicale.
- Un mémoire d'une trentaine de pages portant sur le stage ou sur un thème qui sera proposé en accord avec le tuteur

Tutorat : Chaque étudiant sera suivi pendant son cursus de 2 ans par un tuteur qui fera partie ou non du conseil pédagogique. Les tuteurs n'en faisant pas partie devront être habilités par le conseil pédagogique.

Le rôle du tuteur est prioritairement d'accompagner et de soutenir l'étudiant dans son cursus, de repérer d'éventuelles difficultés et de l'aider dans son travail personnel. Pour les étudiants étrangers faisant leur stage en France, le tuteur sera si possible son responsable de stage.

QUALITE DES FORMATEURS :

Responsables de l'enseignement et Coordinateur :
Professeur Olivier BOUCHAUD – PU-PH - Université Paris 13

MOYEN ET METHODES PEDAGOGIQUES :

Moyens pédagogiques : Une bibliothèque universitaire ainsi que des outils mis en œuvre sont à l'initiative des formateurs (supports, bibliographies, outils multimédias)

Moyens techniques : Salles de cours situés sur le campus de notre université, *elles sont équipées d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs.*

Encadrement : Responsables de l'enseignement : Professeur Olivier BOUCHAUD

VALIDATION :

Première année :

L'enseignement est sanctionné par 4 épreuves.

- une épreuve pratique, notée de 0 à 20 (moyenne des 6 séminaires pratiques évalués en contrôle continu)

- une épreuve écrite anonyme, notée de 0 à 20, d'une durée de 1 heure, effectuée en fin d'étude et comportant:

* des questions d'épidémiologie

* des questions concernant des aspects cliniques, diagnostiques ou thérapeutiques

* une épreuve de discussion de cas clinique

- une épreuve orale notée de 0 à 20 consistant en la présentation d'un exposé de 10 mn sur un support power point sur un sujet de médecine tropicale/santé internationale choisi en accord avec le tuteur. Il est recommandé aux capacitaires de s'y prendre largement à l'avance pour solliciter leur tuteur et préparer leur travail.

Pour valider la première année, le candidat devra obtenir une note supérieure ou égale à la moyenne sur l'ensemble des épreuves.

Deuxième année :

La validation de la deuxième année repose sur la validation du stage pratique et sur la rédaction d'un mémoire clinique, bio-clinique ou épidémiologique. La note finale du mémoire (de 0 à 20) est la moyenne des notes attribuées par 2 lecteurs. La note du mémoire doit être supérieure ou égale à 10 pour que celui-ci soit validé. Le sujet du mémoire doit être accepté par le tuteur.

La validation du stage pratique repose sur la fourniture au coordonnateur d'un certificat émanant de l'autorité responsable de la structure dans laquelle le stage a été effectué.